

REPUBLIQUE DU CONGO  
-----  
MINISTERE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DES REFORMES  
ADMINISTRATIVES  
-----

DIRECTION GENERALE DE LA  
FONCTION PUBLIQUE  
-----

DIRECTION DE LA GESTION DES  
CARRIERES ADMINISTRATIVES  
-----

93-295 bis du 19 JUIN 1993  
DECRET N° \_\_\_\_\_/MFPRA/DGFP/DGCA  
portant promotion au titre de  
l'année 1992 des Ingénieurs  
en Chef des cadres de la caté-  
gorie A hiérarchie I des Services  
Techniques (Mines), en tête M<sup>on-</sup>  
sieur KOUMBA (Pierre)

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VISAS:

Vu la Constitution du 15 Mars 1992;  
Vu la Loi 021X89 du 14 Novembre 1989 portant  
refonte du statut général de la Fonction Publique;  
Vu le Décret n°60X90 du 03 Mars 1960 fixant le  
statut commun des cadres de la catégorie A des  
des Services Techniques;  
Vu le Décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le  
régime des rémunérations des fonctionnaires;  
Vu le Décret n°62X198/FP du 5 Juillet 1962 relatif  
à la nomination et à la révocation des fonctionnaires  
des cadres de la catégorie A hiérarchie I;  
Vu le Décret n°65-170/FP du 25 Juin 1965 règle-  
mentant l'avancement des fonctionnaires;  
Vu le Décret n°74X470 du 31 Décembre 1974  
abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret  
n°62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelon-  
nements indiciaires des fonctionnaires;  
Vu le Décret n°85X260 du 5 Mars 1985 déterminant  
le circuit d'approbation des actes relatifs aux  
intégrations, avancements et révisions des situations  
administratives des agents de l'Etat;  
Vu le Décret n°90X726 du 14 Novembre 1990 portant  
déblocage des effets financiers des avancements et des  
révisions des situations administratives;  
Vu le Décret n°92X975 du 05 Décembre 1992 portant  
nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;  
Vu le Décret n°92X978 du 25 Décembre 1992 portant  
nomination des Membres du Gouvernement;  
Vu le Décret n°92X979 du 25 Décembre 1992 portant  
organisation des intérim des membres du Gouvernement;  
Vu l'Arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le  
règlement sur la solde des fonctionnaires;  
Vu le Décret n°93-295 /MFPRA-DGFP/DGCA SAV du 19 JUIN 1993  
..... portant inscription aux tableaux d'avancement  
au titre de l'année 1992 des Ingénieurs Principaux des  
cadres de la catégorie A hiérarchie I des Services  
Techniques (Mines);

D.G.B

D.G.C.F

DECRETE :

.../...

ARTICLE 1er : - Sont promus au 2e échelon de leur grade, Indice 1680 au 1<sup>er</sup> de l'année 1992, les Ingénieurs En Chef des cadres de la catégorie A, hié des Services Techniques (Mines) dont les noms suivent, ACC = Néant :

- Messieurs : - KOUMBA Pierre).....(P/C) du 23-09-92 (M.P.E.)  
 - MAKAMBALA-NDEKE (Pierre).....(P/C) du 06-09-92 (DGM)

ARTICLE 2 : Le présent Decret qui prendra effet ~~tant~~ du point de vue de l. solde que <sup>de</sup> l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées sera ~~en-~~ gistré publié au (J.O.R.C.) et communiqué partout ou besoin sera./.-

Par le Premier Ministre,  
 Chef du Gouvernement,

Brazzaville, le...19.JUIN.1993

Le Ministre de la Fonctio  
 Publique et des Reformes  
 Administratives

Jean Prosper KOYO

Claude Antoine DA COSTA

AMPLIATIONS :

- J.O.R.C.....1
- DGFP/DGCA.....4
- DGB/DGCF.....5
- MME/DAF/DGM.....6
- MPE.....2
- SGG/BC.....3
- INTERESSES.....4
- DOSSIERS.....4